

ABONNEMENT

Saumur:	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste:	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne:

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 25 MAI

TOUJOURS DES ÉCONOMIES

Les ministres manquent vraiment de prestige. M. Floquet, leur chef et leur modèle, est tourné en dérision par les journaux sérieux du parti. Le président du conseil vient de s'adjointre un sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur, aux appointements de 25,000 fr., plus le petit état-major de ce sous-ministre qui aura secrétaire général, secrétaire particulier, chefs et sous-chefs de bureau, etc.

C'est le gaspillage qui recommence, ou plutôt qui continue. Pourquoi le radical M. Floquet rétablit-il l'institution des sous-secrétaires tant de fois condamnée par les radicaux? Oh! c'est bien simple, il la rétablit à son profit. C'est ainsi que les radicaux entendent l'économie.

Le besoin de donner un coadjuteur à M. le président du conseil se faisait impérieusement sentir, dit le *Journal des Débats*; M. Floquet a besoin d'un homme qui connaisse les affaires et lui laisse le temps d'improviser ses bons mots. Il l'a reconnu lui-même (et cela fait honneur à sa modestie). Cet acte d'humilité coûtera aux contribuables une cinquantaine de mille francs; franchement il les vaut bien. M. Floquet, dit le *Spectateur*, a manqué de la puissance de travail nécessaire à un premier ministre. Les dernières séances de la Chambre nous ont fait regretter l'homme d'esprit... Le rétablissement d'un sous-secrétaire d'Etat montre que nous voyions juste en présentant la fatigue que traitait déjà M. le président du conseil, deux mois à peine après son entrée au pouvoir. Vous baissez, Monseigneur, vous baissez!

LE PÉTITIONNEMENT

Les cent soixante-dix-sept députés conservateurs se sont prononcés, une fois de plus, pour la dissolution et ont décidé de prendre pour plate-forme le pétitionnement.

Adresser au Président de la République une pétition pour lui demander la dissolution de la Chambre dans les formes constitutionnelles, ce n'est que l'exercice d'un droit garanti par les lois, un acte conforme à la Constitution, un acte respectueux des prérogatives présidentielles, et pour lequel on ne saurait être recherché ni inquiété. Ce n'est pas la première fois que le pétitionnement est employé à cet effet.

En 1851, on a pétitionné pour la revision de la Constitution et, en 1872, pour la dissolution de l'Assemblée Nationale.

M. de Tocqueville, rapporteur des 43,347 pétitions, revêtues de 1,123,625 signatures demandant la revision de la Constitution de 1848, reconnaissait, dans ce grand mouvement, l'indice d'un sentiment populaire, né d'une souffrance commune; et, quatre mois après, s'appuyant sur ce sentiment populaire, le prince président faisait le coup d'Etat.

En 1872, on a pétitionné pour la dissolution de l'Assemblée Nationale; les républicains qui sont aujourd'hui au pouvoir étaient alors dans l'opposition; ce sont eux qui pétitionnaient. A la séance du 14 décembre, M. Gambetta établit avec force la légitimité et l'efficacité du pétitionnement.

LA CHAMBRE

M. Keller a développé éloquentement un amendement à la convention conclue entre la France et la Suisse en vue d'assurer la fréquentation des écoles primaires pour les enfants de l'un des deux pays sur le territoire de l'autre pays. Au seul point de vue patriotique cette convention doit être modifiée, a déclaré l'honorable député, car les obligations de l'enseignement civique en Suisse imposent aux Français de rigoureuses obligations. L'amendement a été repoussé par 378 voix contre 155.

Si le Sénat joint sa ratification à celle de l'Assemblée du Palais-Bourbon, nous verrons ce résultat monstrueux: La France forçant un certain nombre de ses enfants à

recevoir l'enseignement étranger sous peine d'encourir jusqu'à trente jours d'emprisonnement dans les geôles helvétiques!

La Suisse pourra refuser, comme par le passé, des assassins, des incendiaires condamnés par la loi française; mais elle aura le droit de punir elle-même des Français assez criminels pour n'avoir pas voulu laisser inculquer à leurs enfants ses idées, ses mœurs, son histoire. Notez que plusieurs cantons helvétiques sont allemands.

Il ne reste plus qu'à conclure des conventions analogues avec l'Allemagne et l'Italie. Au besoin, on pourrait les compléter en astreignant nos nationaux aux lois militaires étrangères. Pourquoi n'accorderait-on pas au service obligatoire la satisfaction qu'on propose de concéder à l'enseignement obligatoire?

Allons, vive l'obligation d'abord, et la liberté ensuite... s'il en reste. Il n'en restera guère si on livre à l'étranger les quelques reliques qui auront échappé à la voracité jacobine.

Au Luxembourg, très brillante discussion sur les dispenses concernant les élèves ecclésiastiques, soutenue par les sénateurs de droite, MM. Paris, général Robert, Rivier, Buffa. Toutneur éloquent et la force de leurs arguments s'est brisée contre l'astuce de M. de Freycinet. Plus sectaire que jamais, ce libérateur ministre civil a fait imposer dix mois de service effectif aux élèves destinés à l'état ecclésiastique et deux mois dans les ambulances. Est-ce bien le moyen de leur apprendre les fonctions d'infirmer pour les remplir en temps de guerre? L'ambition est souvent cause de tristes défaillances!

INFORMATIONS

S. M. la reine d'Angleterre vient de quitter Windsor pour le château de Balmoral, où elle séjournera jusqu'au 20 juin.

Avant son départ, la reine Victoria a reçu, au château de Windsor, la visite de Mon-

seigneur le Comte de Paris, de Madame la Comtesse de Paris et de la princesse Hélène, qu'elle a retenus à dîner, ainsi que M. et M^{me} Saint-Marc Girardin, qui les accompagnaient.

La délégation des Droites, composée: pour le groupe de l'Appel au Peuple, de MM. Jolibois, Berger, Chevreau; pour la Droite, de MM. le duc de Doudeauville, de Maillé, de Mun; pour l'Union des Droites, de MM. le baron de Mekau, Paul de Cassagnac, Piou, s'est réunie et a décidé de poursuivre sans relâche devant le Parlement et dans le pays la dissolution de la Chambre, afin d'arriver, par la revision des lois constitutionnelles, à la consultation directe de la nation.

Elle a, à cet effet, convoqué en réunion plénière les Droites, afin de lui soumettre le programme des mesures arrêtées pour atteindre ce but.

L'Union des Droites a été saisie de nombreuses réclamations relatives aux élections municipales. MM. Leprovost de Launay, Piou, Fairé, de Soland, de Lamazelle ont relevé de nombreux faits irréguliers, de nature à compromettre la validité des élections.

La réunion a nommé une sous-commission chargée de réunir tous les renseignements relatifs à ces élections.

Elle a examiné la question se rapportant à la circulation des billets faux de la Banque et au refus du remboursement de ces billets. Après avoir entendu MM. de la Bâtie, Bénézet, de Cassagnac, la réunion, à la très grande majorité, a été d'avis que la situation faite au public est impossible à admettre; on se trouve en présence de porteurs de bonne foi qui pourraient être exposés à une perte d'argent considérable pour avoir eu confiance en la monnaie fiduciaire dont le monopole appartient à la Banque de France; l'Union des Droites considère que ces faits engagent la responsabilité du gouvernement au choix duquel est la nomination du gouverneur de la Banque.

20 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA

PETITE-NIECE D'O'CONNELL

Les jours suivants furent calmes et bien faits pour remettre Ellen des émotions qui l'avaient brisée. Elle étudia les nuances du caractère des deux sœurs; de concert avec M^{me} d'Aiglemont elle rédigea un plan de travail très peu chargé et très élastique. La mère insista sur les arts d'agrément qu'elle faisait cultiver à ses filles avec ardeur. Geneviève et Jeanne parlaient fort bien l'anglais, et, étant sorties d'un bon couvent l'année précédente, elles avaient reçu une solide et complète éducation. Néanmoins Ellen eut à donner quelques leçons d'histoire et de littérature, et elle reconnut vite l'intelligence et la vivacité d'esprit de ses élèves. Geneviève surtout saisissait avec une promptitude surprenante et retenait facilement; mais lorsqu'elle sentit la haute direction et les vues élevées qu'Ellen découvrait, sans s'en douter, dans ses cours, la jeune fille s'attacha à son institutrice comme à une amie et lui laissa pénétrer quelquefois les secrets de son regard.

Quant à Jeanne, plus vive, plus étourdie, plus légère que sa sœur, mais douée d'un excellent cœur, elle s'éprit d'une affection passionnée pour

Ellen. Elle la consultait pour la moindre chose, faisait d'elle à sa mère les plus grands éloges et reconnaissait instinctivement en elle une âme supérieure, sans comprendre comme sa sœur et deviner du premier coup les grandes beautés d'Ellen. Jeanne, pourtant, qui n'avait que seize ans, aimait comme sa mère, par nature et par goût, tout ce qui était bruit, mouvement et gaieté.

Ellen, de son côté, avait reconnu les belles qualités de Geneviève et s'était attachée à elle très fortement; elle aimait aussi Jeanne, à cause de son bon cœur; elle espérait que la raison et la piété feraient de cette riche nature ce qu'elles avaient fait de sa sœur, et travaillait ardemment à gagner la confiance de l'enfant.

Ko même temps elle apprenait à connaître le caractère de M^{me} d'Aiglemont. Celle-ci, née dans le midi de la France, où elle avait passé une grande partie de sa jeunesse, aimait le monde et l'aimait trop. Tant qu'elle avait été retenue par son mari, homme grave et un peu froid, elle n'avait pu suivre ses désirs; mais la mort de l'armateur, qui avait eu lieu trois ans avant l'arrivée d'Ellen, avait brisé les chaînes qui retenaient M^{me} d'Aiglemont dans son intérieur. Sitôt son veuil fini, elle avait rappelé ses filles du couvent et s'était mise à fréquenter assidûment les salons de Brest. Ce changement de vie avait eu un résultat immédiat. Antoine d'Aiglemont, le

frère aîné des deux sœurs, peu soucieux du monde, et ayant à la fois l'ardeur et la précoce sagesse de son père, était entré à l'école de marine et en était sorti officier.

Restée seule avec ses filles après le départ d'Antoine, M^{me} d'Aiglemont s'ennuya bientôt; d'autant plus que sa fille Geneviève ne partageait pas ses goûts et aspirait à une vie plus calme. Trouvant Brest trop étroit, elle résolut de voyager, sous prétexte de conduire ses enfants dans leur famille maternelle. Arrivée à Nice, dans son vrai milieu, elle se lança dans une série continue de bals et de fêtes qui mirent à une rude épreuve l'obéissance de Geneviève. Le printemps les ramena à Brest; mais M^{me} d'Aiglemont, fatiguée des résistances de sa fille aînée, et désirant l'abandonner à ses goûts tranquilles, chercha le moyen d'être plus libre. Elle eut l'idée d'appeler une institutrice; mais, pensant qu'une Française la gênerait, elle écrivit à M. Mac-Keller, qu'elle avait connu dans un voyage d'Écosse, et le pria de lui envoyer une Anglaise catholique. C'est ainsi qu'Ellen avait été appelée à Brest.

Il y avait trop de ressemblances entre le caractère et les aspirations de Geneviève d'Aiglemont et d'Ellen Mac-Gaway, pour qu'une sympathie profonde n'unît pas vite les deux jeunes filles. Bientôt, en effet, une étroite amitié se noua entre la pieuse Irlandaise et la douce et chrétienne

Française. Geneviève laissa le regard d'Ellen pénétrer peu à peu dans son cœur dont miss Mac-Gaway n'avait pas encore aperçu toute la beauté; elle lui parla de ses chagrins, et aussi de ses espérances; elle révéla à Ellen ce qu'avait été M. d'Aiglemont et combien elle le regrettait. Surtout elle n'oublia pas son frère, la plus grande affection de son cœur, celui pour lequel sa tendresse était doublée, parce qu'elle reconnaissait en lui un vaillant chrétien, un grand caractère, le digne successeur de son père. Quand elle en parlait, c'était avec fierté, avec bonheur, avec enthousiasme, et Ellen prenait insensiblement l'habitude de voir dans Antoine ce qu'elle voyait en Geneviève: un assemblage charmant de fermeté et de douceur.

— Un de mes plus grands chagrins a été de le voir partir, disait Geneviève, il m'aimait tant!

— Ne reviendra-t-il pas bientôt?

— Je ne sais... Sa tournée d'exploration est si longue!

— Vraiment? Où donc est-il?

— Depuis dix-huit mois il est parti pour les mers d'Écosse, sur le navire l'Espérance.

Les cils blonds d'Ellen s'abaissèrent sur sa joue: elle ne répondit pas; mais involontairement sa pensée revit le lac Lomond, la petite chapelle et l'officier inconnu qui avait été si bon pour elle.

(A suivre.)

GERMAINE D'ANJOU.

LES DÉNONCIATIONS DU CONCORDAT

Les gouvernements d'Italie, d'Autriche et d'Allemagne attendent avec impatience le moment où en France les radicaux, agissant dans la plénitude de leur coupable sottise, auront dénoncé le Concordat. Aussitôt, en effet, cessera de plein droit le protectorat que la France exerce en Orient et en Chine sur les missions catholiques de toute nationalité et qui est le dernier soutien de notre influence dans ces régions. Toutes les dispositions, dit le *Moniteur*, sont déjà prises par nos ennemis pour profiter du tort immense que nous prépare la politique inepte de nos gouvernants.

CURIUSES RÉVÉLATIONS

Une dépêche du *Journal des Débats* dit que l'empereur d'Allemagne a adressé au Grand-Orient une lettre de remerciements pour les vœux exprimés par les francs-maçons en faveur de sa guérison. Dans cette lettre, l'empereur témoigne de son dévouement aux principes de la franc-maçonnerie.

Le roi de Suède et le prince royal de Danemark ont, d'autre part, adressé des lettres portant l'expression de leur cordiale solidarité aux francs-maçons allemands.

Il est bon de noter l'attitude des francs-maçons allemands au moment où les francs-maçons français vont mener une campagne radicale et socialiste.

EXIGENCES ALLEMANDES

Les journaux officiels de Strasbourg publient une ordonnance portant qu'à partir du 31 mai, tous les étrangers allant en Allemagne par la frontière française devront être munis d'un passeport visé par l'ambassadeur d'Allemagne à Paris. Ce passeport ne sera pas nécessaire pour les personnes habitant les communes françaises situées sur les frontières et allant en Allemagne pour affaires.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LE BOULANGISME

Les journaux républicains ont reçu la communication suivante :

« En présence des événements qui se réunissent au Grand-Orient et, après une courte discussion, ont décidé l'organisation d'un grand congrès de F. M. de Paris et de la banlieue qui délibéreront sur : « Les dangers que fait courir à la France et à la République le mouvement plébiscitaire et césarien auquel nous assistons en ce moment. »

« Une commission a été immédiatement désignée, qui s'est aussitôt constituée, vu l'urgence, sous la présidence de F. Colfavru.

« Cette commission, après mûr examen, a décidé que le congrès aurait lieu le dimanche 3 juin prochain, à deux heures de l'après-midi, au Cirque d'Hiver. »

Une réunion a été tenue au Grand-Orient, sous la présidence de M. Clémenceau ; elle a décidé de fonder une société des Droits de l'homme et du citoyen dirigée contre les conservateurs et la dictature, et a affirmé la nécessité d'une révision républicaine et de réformes progressives. Le comité, composé de trente membres, est chargé d'organiser la nouvelle société.

Une centaine de personnes ont stationné devant la réunion en criant : Vive Boulanger !

LE PÈRE ET LE FILS

Le *Figaro*, qui reçoit les communications officielles du prince Jérôme, publie la note suivante :

« Un journal annonçait hier qu'à l'occasion de l'anniversaire de la mort du prince impérial, le 4^{er} juin, de grands efforts étaient tentés pour réunir chez l'impératrice Eugénie le prince Napoléon et le prince Victor.

« Après cette réconciliation, le prince Napoléon et le prince Victor, ajoutait notre confrère, prendraient en commun de graves résolutions politiques.

« Cette grosse nouvelle est inexacte, et il n'y aura aucune cérémonie extraordinaire à l'occasion du 4^{er} juin.

« Par contre, le prince Napoléon, la princesse Clotilde et leur fille la princesse Lothilia, se rendront à Farnborough dans le courant du mois prochain pour rendre

visite à leur auguste cousine ; mais nous n'avons jamais entendu dire que le prince Victor dût assister à cette réunion.

« Nous sommes autorisés, d'autre part, à affirmer que le voyage du prince Napoléon en Angleterre n'a aucun but politique. »

LES BILLETTS DE BANQUE

Une vive et légitime émotion s'est emparée du commerce parisien, à la suite de la découverte d'un grand nombre de billets faux de cinq cents francs de la Banque de France, mis en circulation par d'habiles escrocs. Cette émotion, qui menace de devenir une panique, est justifiée par ce double fait que la Banque de France d'abord refuse de rembourser ces billets, acceptés de bonne foi par des personnes dont l'honorabilité est au-dessus de tout soupçon, et qu'ensuite elle est la cause directe du grand nombre de billets mis en circulation en ne prévenant pas plus tôt le public.

En effet, d'après les renseignements divers recueillis, il est établi que les directeurs de la Banque ont, d'accord avec la police, tenu la chose secrète, afin de ne pas donner l'éveil aux faussaires et les pincer plus facilement. Cette manœuvre n'a pas réussi, et c'est le public qui paie les conséquences de cette bavue.

La Banque de France a été créée surtout pour aider le commerce et, à ce titre, le premier de ses devoirs est de prévenir la panique qui menace de s'emparer des négociants. Ceux-ci se préparent à user de représailles à son égard, et déjà on peut voir dans certains magasins, accroché près de la caisse, un écriteau ainsi conçu : « On n'accepte plus ici les billets de la Banque de France », et comme aucune loi ne peut les contraindre à les prendre en paiement, c'est la Banque de France qui va se trouver prise dans ses propres filets. Ce n'est là que le petit côté de la question, mais il est un point beaucoup plus grave.

Les billets de la Banque de France ont cours dans le monde entier, et jusqu'à ce jour ils ont joui d'une confiance absolue. Aujourd'hui, après les derniers incidents, ils vont être discrédités, et les conséquences retomberont sur la double réputation de notre pays, ce qui nous préoccupe davantage.

La fabrication de ces faux billets de cinq cents francs a lieu, croyons-nous, non pas en Hollande, comme on l'a prétendu, mais en Amérique.

Pour terminer, nous ne saurions trop mettre en garde nos lecteurs contre les nouvelles fantaisistes qui pourraient jeter l'alarme dans le monde des affaires. A cette heure, le nombre des billets reconnus faux ne dépasse pas quarante, et toutes les mesures sont prises par la Banque pour empêcher que la circulation de ces billets n'atteigne des proportions inquiétantes.

Nous apprenons que le propriétaire du Café de Paris, une des premières victimes des faux billets, intente un procès à la direction de la Banque de France.

Si les tribunaux ne condamnent pas la Banque à rembourser, il est probable que tout le monde refuserait les billets de banque, ce qui causerait une véritable perturbation dans le monde des affaires.

Nous croyons savoir que l'affaire va être portée à la tribune parlementaire.

La crise commerciale est déjà assez pénible et les Chambres ont le devoir de ne pas laisser durer cette nouvelle et très grave complication.

NOUVELLES MILITAIRES

UN CARROUSEL A LYON

La garnison de Lyon donnera, elle aussi, un carrousel. Cette fête aura lieu le jeudi 7 juin sur le cours de midi et la recette sera attribuée à l'œuvre des Fourneaux de la Presse. Depuis quinze jours les officiers et les troupes qui doivent prendre part au carrousel s'exercent chaque matin au Grand-Camp.

Une batterie d'artillerie à cheval montée avec des chevaux de choix, présentera un ensemble d'attelages merveilleux et exécutera une série de mises en batterie au galop.

M. de Wiette, chef d'escadrons au 8^e hussards, ancien capitaine écuyer de Saumur, et M. le capitaine instructeur Peter, du 3^e

de même arme, ont composé un programme comprenant tous ces mouvements de manège et ces figures savantes dont le fini de l'exécution peut être obtenu, en dehors de Saumur, grâce seulement au choix scrupuleux qui a présidé à la composition du quadrille.

Il y aura un seul quadrille d'officiers exclusivement composé de hussards, les officiers de cuirassiers se réservant pour les courses de têtes, les sauts des haies, etc. Les autres quadrilles seront formés par de simples cavaliers dirigés par des adjudants. (*Progrès militaire.*)

ENCORE DEUX SUICIDES DANS L'ARMÉE

On écrit de Châteaurenault (Indre-et-Loire), à la *Petite France* :

« Lundi 24 mai, vers 11 heures du soir, le caporal Audigat, du 90^e de ligne, attiré à Châteaurenault par une funeste et indigne passion, s'est tué raide d'un coup de pistolet dans la tête à la porte de la servante de la brasserie Pivet dont il était l'amant malheureux.

« Il n'a été trouvé sur lui que 40 centimes et une permission périmée.

« N'est-il pas déplorable de voir un soldat, qui aurait pu être utile à son pays, disposer de sa vie pour la dernière des gourgandines ! »

Le *Journal de la Vienne* annonce en ces termes le suicide de ce caporal :

« Le nommé Auquinet, caporal, secrétaire d'habillement, au 90^e de ligne, à Châteaurenault, s'est suicidé, lundi matin, parce que son chef lui avait infligé deux jours de salle de police.

« Ses parents, qui habitent à Poitiers, ont été prévenus par la gendarmerie. »

Deuxième suicide :

L'adjudant sous-officier Monnerie, du 25^e régiment d'infanterie en garnison à Cherbourg, s'est suicidé le 20 courant vers 4 heures 1/2 du matin, dans sa chambre, en se tirant un coup de fusil sous le menton ; la mort a été instantanée.

On attribue l'acte de désespoir de ce malheureux sous-officier à des ennuis de famille.

Se décidera-t-on oui ou non, dit la *France militaire*, à proscrire une enquête dans tous les régiments pour essayer de découvrir enfin quelle est la cause ou plutôt quelles sont les causes déterminantes de ces actes suprêmes de désespoir ?

Dans l'intérêt de l'armée, dans l'intérêt de la défense nationale, nous conjurons le ministre de la guerre de chercher la solution de cette question qui préoccupe tous les bons patriotes.

Il est temps d'aviser.

Une question de la France militaire :

« Pourquoi, lorsque le Gouvernement donne la croix de la Légion d'honneur à un officier, qui presque toujours n'a que sa solde et qui toujours a fait la guerre à ses dépens, pourquoi force-t-il cet officier à payer le prix du bijou et les droits de chancellerie ; total, une quarantaine de francs ?

« Qu'on fasse payer les gens qui s'appliquent sur l'estomac des décorations étrangères ou étrangères, rien de plus juste, mais qu'on ne vende pas une récompense nationale à un soldat qui souvent n'a que sa solde. »

PRISONS MILITAIRES

Par suite de la suppression des prisons militaires cellulaires du fort de Barraux et de Bône, le ministre a pris les dispositions suivantes :

Dorénavant, la prison militaire du fort Bab-Azoun (division d'Alger) recevra tous les détenus de France et d'Algérie soumis au régime cellulaire de correction, mais on aura soin de ne diriger désormais, sur cet établissement, que les condamnés absolument reconnus incorrigibles et envers lesquels tous les moyens de coercition seront demeurés impuissants.

A l'expiration de leur punition, ces hommes seront répartis dans les différents établissements pénitentiaires de l'Algérie et, lors de leur élargissement, ils seront affectés, suivant les règlements en vigueur, soit aux bataillons d'infanterie légère d'Afrique et aux compagnies disciplinaires des colonies, soit à des corps stationnés dans le 49^e corps d'armée.

NÉCROLOGIE. — Les journaux d'Alger annoncent la mort, dans cette ville, à l'âge de 76 ans, de François Domergue, ancien général de brigade, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Charles III d'Espagne.

Les lettres de faire part sont libellées au nom de M^{me} Savin de Larclause, de M. et M^{me} Anjoulet et de M. et M^{me} René Savin de Larclause, dont le défunt était père et beau-père.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 16 mai, à 3 heures du soir.

Les journaux d'Orléans annoncent qu'un terrible accident est arrivé, le 19 mai, à 3 heures du soir, au camp de Cercottes où se trouve campé le 26^e régiment d'artillerie, venu pour les écoles à feu.

L'artilleur Deschamps, de la 9^e batterie, ordonnance d'un sous-lieutenant, était occupé à nettoyer le revolver de son officier, que ce dernier avait eu l'imprudence de laisser chargé, lorsque tout à coup une détonation retentit, et l'infortuné militaire, atteint d'une balle en pleine poitrine, roula sur le sol en poussant un cri : il était mort.

Le corps de la victime fut transporté aussitôt à l'hôpital. L'autopsie a révélé que le projectile avait perforé le poumon droit de l'artilleur.

Les obsèques de Deschamps ont eu lieu lundi dans l'après-midi. Les parents du défunt assistaient à cette triste cérémonie.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La loi des suspects

Encore un de sacrifié !

La sentence a été prononcée hier dans l'organe officiel de la dénonciation, et l'exécution ne tardera pas à se faire. Il est vrai que le crime est atroce : un salarié s'est trouvé frôlé par l'*Echo* ! Le malheureux a été filé par les mouchards du *Courrier*, qui l'ont vu se diriger vers la jésuitière... et alors....

Mais pourquoi donc laisser la rédaction du *Courrier* au premier étage sur le derrière de notre hôtel municipal ? Il nous semble qu'elle serait mieux à sa place au rez-de-chaussée, sur la rue !...

La feuille dénonciatrice prend soin de rappeler que la ville donne 30,000 fr. par an à son collège.

C'est joli, n'est-ce pas, bons contribuables ? Comme vous étiez bien fondés à évincer du Conseil, pour que si belle allocation ne fût pas enflée, tout barbasole pédant — ou non — de la basse pédagogie !...

Ouf ! MM. les professeurs, qu'en termes flatteurs ces choses-là sont dites pour le personnel du collège !

LES TERRITORIAUX. — Les hommes de l'armée territoriale, convoqués en 1888, devront se rendre à leurs corps, porteurs de tous leurs effets militaires, sous peine d'encourir une punition.

Des doutes s'étant élevés au sujet des indemnités qui doivent être allouées, comme frais de route, aux hommes à la disposition appartenant à la plus jeune classe de l'armée active, lorsqu'ils sont convoqués pour accomplir une période d'instruction, le ministre a décidé ce qui suit :

Lors de leur première convocation, ces hommes doivent être considérés comme étant en résidence régulière dans la localité où ils reçoivent l'ordre d'appel. Ils ont droit, en conséquence, pour se rendre au corps, à l'indemnité de route calculée d'après la distance entre cette localité de départ et la garnison du corps.

Au retour, ils doivent recevoir des frais de route décomptés d'après la distance entre la période d'instruction et la localité dans laquelle ils demandent à se retirer. A partir de ce moment, ladite localité est considérée comme étant la résidence régulière de ces hommes et ils sont astreints aux déclarations de changement prescrites.

Lors des appels ultérieurs, ils seront traités comme des réservistes ainsi que les hommes de leur catégorie ayant obtenu des suris ou des ajournements.

OBSEQUES DE M. GAILLARD

M. Gaillard, directeur de l'école publique du faubourg Saint-Michel, à Angers, mort

le 19 mai, a été enterré dimanche, à neuf heures du matin.

Le personnel des écoles d'Angers, l'école primaire supérieure, les écoles normales, une délégation de dix enfants de chacune de nos écoles publiques, tous les élèves du département, et de nombreux amis ont suivi le convoi jusqu'au cimetière.

M. le préfet de Maine-et-Loire s'était fait représenter par M. Boulanger, conseiller de préfecture.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Leroy, membre du Conseil général; Hamon, inspecteur des écoles d'Angers; Brélaudière et Vézia, instituteurs à Angers.

Au cimetière, M. Hamon a pris la parole et a rappelé que Charles Gaillard naquit à Saumur, le 24 août 1844. Il reçut, a-t-il dit, l'enseignement primaire dans la grande école de M. Choyer, ce maître accompli en tout de la discipline. Un peu espiègle, mais fort intelligent, Charles Gaillard était, dès l'âge de douze ans, un excellent moniteur d'école mutuelle. Ces jours derniers, il me parlait encore de ce qu'il appelait ses débuts: « M. Choyer était mon dieu, disait-il, et ma plus grande ambition était de devenir son prophète. » Il le devint. Après avoir passé trois ans à l'école normale d'Angers, M. Gaillard fut nommé instituteur-adjoint à l'école des Récollets, à Saumur.

M. Gaillard occupa, en qualité d'instituteur titulaire, les postes de Montfaucon, Noyant, Trelazé, Ingrandes, Rochefort et Angers à l'école du faubourg Saint-Michel où il est mort à la peine.

A propos des élections municipales en Indre-et-Loire, nous lisons dans le *Messageur*:

« Les renseignements donnés jusqu'ici permettent de juger des progrès faits par le parti conservateur dans les conseils municipaux du département. Si les républicains ont conquis péniblement quelques communes, en revanche nos amis ont remporté bon nombre de victoires éclatantes.

« L'épithète de « cléricale » n'effraie plus personne. Ceux qui essaient de l'agiter comme un spectre ne sont plus considérés que comme de simples fumistes. »

LANGAIS. — La nouvelle municipalité républicaine est ainsi composée, M. V. Archambault n'ayant pas cru devoir accepter de nouveau les fonctions de maire:

Maire, M. Orfila;
Adjoints, MM. Théodore Busson, conseiller d'arrondissement, et Eugène Busson, propriétaire.

NANTES. — Nous croyons savoir, dit l'*Esperance du Peuple*, que M. le Maire a rédigé un arrêté autorisant la sortie des processions les dimanches 3 juin et 10 juin.

Nous espérons que M. le Préfet ne s'opposera pas à son exécution.

La procession générale sortira de la Cathédrale après la grand'messe, les processions paroissiales sortiront après les vêpres.

LES PRISONNIERS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

Tous les journaux ont annoncé récemment que quatre Français, originaires de l'Indre, arrondissement d'Issoudun, prisonniers en Allemagne depuis 1870, venaient de rentrer en France.

Un de nos confrères a consulté à ce sujet le maire d'Issoudun, qui vient de lui adresser la lettre suivante:

« Monsieur,

En réponse à votre lettre du 12 courant, par laquelle vous me demandez des renseignements au sujet de l'entrefilet reproduit par certains journaux et relatif au prochain retour en France de plusieurs soldats de nos contrées ayant pris part à la campagne de 1870 et qui, martyrs de nos implacables ennemis, seraient demeurés pendant près de dix-huit ans enfermés dans les prisons allemandes.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun de nos malheureux compatriotes, signalés comme disparus, n'est rentré ni annoncé comme devant rentrer au pays. Qu'il n'y a absolument rien de vrai dans cette nouvelle à sensation et qu'il résulte d'une dépêche de M. le ministre de l'intérieur, auquel j'avais demandé des informations à cet égard, dépêche dont j'attendais l'arrivée pour la porter à votre connaissance, que, d'après les renseignements communiqués par le gouvernement impérial

à notre ambassade de Berlin, il ne restait plus en Allemagne, du fait de l'autorité allemande, dès le mois de septembre 1880, aucun prisonnier de guerre français.

« Permettez-moi, monsieur, en terminant, de vous remercier sincèrement de tout l'intérêt que vous portiez à ces victimes du devoir avec lesquelles j'aurais été si heureux de pouvoir vous mettre en rapport.

« Veuillez agréer, etc.

« Le Maire d'Issoudun, LECHERBONNIER. »

TÔTE PAR UNE VIPÈRE

Vendredi dernier, le sieur Décourt, fermier de M. le duc des Cars, à Chincé (Vienne), rassemblant des fagots avec sa femme, se sentit vivement mordu à la main par une vipère noire, qui s'échappa aussitôt. Décourt perdit connaissance; sa main gonflait énormément. On envoya promptement chercher un médecin à Poitiers; mais déjà le poison avait produit d'affreux ravages, et l'infortuné expirait le lendemain, en pleine connaissance, laissant une veuve désolée et de tout jeunes enfants. Ses obsèques ont eu lieu dans l'église de Montamisé, au milieu d'une assistance sympathique et émue, parmi laquelle on remarquait M. le duc des Cars.

LES ALLUMETTES

On sait que la convention passée entre l'Etat et la Compagnie générale des allumettes peut être dénoncée tous les cinq ans. Le bruit court que le gouvernement aurait l'intention de dénoncer le traité avant la fin de l'année courante. Les Chambres pourraient donc, dès le commencement de l'année prochaine, se prononcer de nouveau sur le monopole de la fabrication des allumettes.

UN ARRÊT QUI INTÉRESSE LE COMMERCE

La Cour de Paris (5^e chambre) vient d'infirmer un jugement du Tribunal civil de Pontoise qui mettait singulièrement en péril les femmes qui exploitent, conjointement avec leur mari, le même fonds de commerce. Voici les faits de la cause:

Les époux Robert exploitaient, à Aulnay-lès-Bondy, un fonds de boucherie; le mari fut obligé de déposer son bilan en 1885, et les créanciers furent déclarés en état d'union.

Le syndic, pour réaliser l'actif, voulut mettre le fonds de commerce en adjudication; mais la dame Robert, séparée de biens depuis 1881, s'y opposa, et, par un jugement du Tribunal de Pontoise, fut déclarée seule propriétaire de l'établissement.

Alors un sieur Brunet, créancier à raison de fournitures et qui avait déjà produit à la faillite du mari, assigna la dame Robert en déclaration de faillite.

Cette demande fut accueillie favorablement par le Tribunal de Pontoise.

« ... Attendu, dit le jugement, que si Robert a géré le fonds, il l'a fait au nom et pour le compte personnel de sa femme et en vertu d'un mandat tacite; qu'elle doit donc être tenue des dettes contractées par son mari pour l'exploitation du fonds. »

La Cour de Paris n'a pas suivi les juges de Pontoise dans cette jurisprudence.

« Considérant, dit l'arrêt de la 5^e chambre, présidée par M. Faur-Biguet, qu'aux termes des articles 220 du Code civil et 5 du Code de commerce, la femme ne peut être réputée marchande publique qu'autant qu'elle exerce un commerce distinct et séparé de celui de son mari; que cette règle, qui touche aux droits et devoirs respectifs des époux, ne peut recevoir aucune extension; qu'il s'ensuit que la femme qui se borne à exercer, conjointement avec son mari, le même fonds de commerce, ne peut être considérée comme commerçante et ne peut dès lors être déclarée en faillite; que ces principes sont applicables à l'espèce. »

Par ces motifs, la Cour a infirmé le jugement du Tribunal de Pontoise.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition universelle de Barcelone

A l'occasion de l'Exposition universelle de Barcelone, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies de Lyon, du Midi et l'administration des chemins de fer de l'Etat, fait délivrer, à toutes les gares de son réseau, depuis le 15 avril 1888, et délivrera pendant toute la durée de ladite Expo-

sition des billets d'aller et retour de toutes classes pour Barcelone, ayant une durée de validité de trente jours.

Les prix de ces billets comporteront les réductions suivantes sur les prix des tarifs généraux, savoir:

Au départ des stations distantes de Barcelone:
De moins de 500 kilomètres, 30 0/0.
De 500 à 1,000 kilomètres, 35 0/0.
De plus de 1,000 kilomètres, 40 0/0.
Ces billets doivent être demandés à la gare de départ quatre jours au moins à l'avance.

Les billets d'aller et retour sont délivrés par l'itinéraire le plus court. Toutefois les voyageurs peuvent, à leur gré, choisir soit pour l'aller, soit pour le retour, un autre itinéraire abrégéant la durée du voyage. Dans ce cas, les prix des billets sont établis d'après les parcours choisis, et le voyageur est tenu de suivre cet itinéraire.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 24 mai.

La fermeté de nos rentes s'accroît: le 3 0/0 est à 82.82, en marche vers le cours rond de 83; 4 1/2 0/0, 105.57.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,443. Les obligations foncières et communales se font remarquer par leur fermeté et le nombre des transactions auxquelles elles donnent lieu. Les Bons à lots sont demandés à 130 et les Bons de la Presse dont le tirage aura lieu le 15 juin à 21.75.

La Société Générale maintient sa dernière amélioration à 435. Les bénéfices d'avril se sont chiffrés par 298,872 fr. 24.

Les Dépôts et Comptes courants se fixent à 600.

La Banque d'Escompte fait preuve d'une grande fermeté à 467.

Les obligations de la Société des Immeubles de France clôturent à 384. Ces titres sont appelés à une hausse rapide, les obligations similaires de la Banque hypothécaire cotant depuis longtemps 495 fr.

L'action de Panama poursuit progressivement son mouvement de reprise et clôture à 382. Les nouvelles venues des chantiers sont excellentes et tout fait prévoir que la navigation du canal sera ouverte à la date fixée par M. de Lesseps.

L'action Métaux se relève à 810.

M. Hue, administrateur provisoire de l'Assurance Financière, adresse aux porteurs de polices et de bons une lettre datée du 14 mai par laquelle il leur présente une circulaire de la Banque d'Escompte au sujet de la constitution de la société nouvelle qui doit reprendre la suite des opérations de l'Assurance Financière. Les porteurs de bons et de polices ont jusqu'au 15 juin pour user du droit qui leur est réservé d'entrer dans la nouvelle société.

L'assemblée générale de la Compagnie Transatlantique aura lieu le 31 courant.

La Compagnie d'assurances l'Urbaine-Vie a distribué pour le dernier exercice un dividende de 40 fr. nets d'impôts. Son système d'assurance complémentaire, combinaison ingénieuse et réellement féconde, est de plus en plus apprécié des classes laborieuses.

Nos chemins de fer sont fermes.

FAITS DIVERS

L'ASSASSINAT DE OUDIN

Ainsi que nous l'avions annoncé, Mathelin, l'assassin de Oudin, a été transporté à Lagny pour la confrontation.

Mais sur sa demande et en raison de son émotion, le criminel n'a pas été mis en présence du cadavre de sa victime.

Conduit sur les lieux du crime, Mathelin a fait à M. Guillot les aveux suivants:

« J'ai tué Oudin en lui passant une corde autour du cou. Je l'ai étranglé. Depuis un mois je préméditais le crime. Lorsqu'il eut accepté de partir avec moi pour prendre possession de la place que je lui avait promise, nous partîmes le 8 mars à 10 heures du matin, et nous sommes descendus à Lagny. Nous avons déjeuné et pris quelques verres de vin, puis nous avons pris par la route de Crécy pour nous rendre au château. Au pied du coteau sur lequel est situé le château de Monty se trouve un petit sentier dans lequel nous nous sommes engagés. C'est alors que, sortant la corde que j'avais dans ma poche, je laissai Oudin faire quelques pas, puis lui faisant le coup du père François, je le lui passai par derrière brusquement autour du cou, et serrai jusqu'à ce qu'il fût mort. Je l'ai fouillé ensuite et lui ai pris son argent et sa montre, ainsi que ses papiers que j'ai détruits. Vouant alors faire croire qu'il s'était suicidé, je fis un nœud coulant et attachai un des bouts de la corde à un arbre ».

Pendant que Mathelin faisait cette émouvante et effrayante déclaration, sa voix était entrecoupée par l'émotion et une pâleur livide recouvrait les traits du criminel.

M. Guillot pria un homme du pays de vouloir bien remplir le rôle de la victime.

L'assassin indiqua de quelle façon il avait accompli son crime. On se servit d'une corde et l'homme qui remplaçait Oudin fut placé à l'endroit où le malheureux se trou-

vait lorsqu'il a été étranglé, puis à celui où son cadavre a été découvert.

Mathelin donnait des explications très précises, et c'était vraiment une scène émouvante que cet individu reconstituant son crime en présence des magistrats.

Les magistrats et l'assassin prirent le train à quatre heures onze et arrivèrent à Paris à cinq heures dix-huit.

Sur tout le parcours la foule était menaçante, aussi les gendarmes eurent-ils beaucoup de peine à protéger Mathelin contre la fureur générale.

Quelques curieux se trouvaient à la gare et reçurent l'assassin par des cris: A mort! A l'eau!

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 25 mai, 1 h. 30 soir.

Le comité d'initiative pour le meeting franco-italien, réuni hier soir à Marseille, a décidé que ce meeting se tiendrait à la date indiquée.

Les députés italiens et français seront de nouveau convoqués et invités; il ne faut tenir aucun compte de leurs prétendues dissidences.

Le bruit court que M. Legrand récemment rayé de la Légion d'Honneur assigne M. Wilson en restitution des sommes versées.

Théâtre de Saumur

TOURNÉE ARTISTIQUE

Avec le concours d'Artistes de Paris

Sous la direction de M. GOUJON.

VENDREDI 25 Mai 1888.

Le plus grand succès actuel de la Renaissance

COCARD ET BICOQUET

Comédie-vaudeville en 3 actes, de MM. H. Raymond et M. Boucheron.

On commencera par:

LES PETITS-NEVEUX DE MON ONCLE

Comédie en 1 acte, du Gymnase, de M. Raymond.

ÉPICERIE CENTRALE

Nous apprenons que M. ANDRIEU, successeur de M. DOUSNEL, *Epicier Centrale*, a obtenu de la maison Félix Potin, de Paris, la vente de tous ses produits qui seront vendus aux mêmes prix qu'au boulevard Sébastopol, Paris.

Voulez-vous acheter Bon Marché, adressez-vous à

L'ÉPARGNE POPULAIRE

87, rue d'Orléans, Saumur,

Où vous trouverez:

Des Complètes Haute Nouveauté, depuis 33 fr., Lingerie, Toile, Nouveauté, Draperie, Confections pour Hommes et Enfants, Chaussures, Chapellerie, Horlogerie, Bijouterie, Glaces, Meubles et Literie, etc., etc., en un mot tout ce qui concerne le Ménage, vendu à des prix défiant la concurrence.

HERNIES

Guérison radicale par le BANDAGE ÉLECTRO-MÉDICAL MARIE frères, médecins spécialistes-inventeurs, à Paris, n° 46, rue de l'Arbre-Sec. M. MARIE jeune fera lui-même l'application de ses appareils, à Saumur Dimanche 27 mai, hôtel de Londres, de 10 h. du matin à 6 h.; à Tours, les 28 et 29, hôtel Richelieu.

Désirant soulager tout le monde, riches et pauvres, M. MARIE fera des concessions aux ouvriers.

Jusqu'à ce jour, les bandages n'ont été que de simples appareils pour contenir les hernies, MM. MARIE frères, médecins herniaires à Paris, ont résolu le problème de guérir radicalement les personnes atteintes de cette maladie au moyen du bandage électro-médical, qui, par son action électrique, resserre et cicatrise l'ouverture herniaire et assure la guérison radicale en peu de temps. Ce résultat a lieu sans faire éprouver la moindre souffrance et n'empêche pas de vaquer à ses travaux habituels.

LE VIN AROUD & la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Partout.

PAUL GOÛRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE
En l'étude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur,
Le **DIMANCHE 17 Juin 1888**, à une heure précise de relevée,
En totalité ou par lots à former au gré des acquéreurs,

D'UNE PROPRIÉTÉ

A SAUMUR,
Située aux Huraudières,
Derrière l'Ecole de cavalerie,
Appartenant à M. LACROIX-TOUGOURDEAU, jardinier, qui l'exploite actuellement.

Cette propriété, située sur le chemin du Breil ou chemin Charnier, est d'une contenance totale de deux hectares quatre-vingt-quatre ares vingt-sept centiares et comprend :

- 1^o Un corps de bâtiments se composant de maison, hangar, caves et autres dépendances;
- 2^o Une petite maison isolée;
- 3^o Une portion de terrain en culture plantée de rangées de vignes contenant cinquante-huit ares quatre-vingt centiares;
- 4^o Un jardin fruitier et potager contenant un hectare vingt-cinq ares dix centiares;
- 5^o Une pièce d'eau d'une superficie de cinquante-sept ares quinze centiares;
- 6^o Enfin un pré saulaie de quarante-trois ares vingt-deux centiares.

Elle est d'un seul tenant et joint à l'ouest le chemin du Breil ou chemin Charnier, au midi la levée d'enceinte, au nord l'usine Avenier et M. Guérin, à l'est M. Chambourdon ou le tir aux pigeons.

S'adresser, pour visiter, sur les lieux, à M. LACROIX-TOUGOURDEAU;

Et, pour tous renseignements : 1^o à M^e GAGNAGE, notaire, dépositaire du cahier des charges; 2^o et à M. TAVEAU-NICOLAS, expert au Pont-Fou-chard.

MAISON A LOUER

Sise rue du Temple, n^o 17.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire, rue d'Orléans, 72, ou à M^e GRILLE, à Sainte-Anne de Nantilly.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

ADJUDICATION VOLONTAIRE
A Saumur, en l'étude dudit M^e GAGNAGE,
Le **samedi 16 juin 1888**, à 4 heures de l'après midi,
DES IMMEUBLES

CI-APRÈS,
Situés à Saumur, quartier de Nantilly,
Appartenant à M. FOURNÉE-GONDOUIN, d'Angers.

1^{er} Lot.

Un morceau de terre clos de mur, sur lequel existe une petite maison, le tout situé au lieu dit Grenelle, d'une superficie de vingt-deux ares environ, joignant au levant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Ferné Kaiser, et au nord M. Chevalier.

2^e Lot.

Un clos de vigne, situé au même lieu, en face le précédent, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares et sur lequel existe également une petite maison, le tout joignant au couchant le chemin de la Sablonnière, au midi M. Couassin et au nord M. Bodin.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication.

Toutes facilités pour les paiements.
S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e GAGNAGE, notaire, ou à M. TAVEAU-NICOLAS, expert à Ba-gneux.

A VENDRE

UNE EXCELLENTE
MACHINE A VAPEUR
Force de 8 chevaux
De chez Nassivet, à Nantes. — S'adresser à M. DE LÉPINE, à Dampierre, près Saumur.

EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, Saumur.
On demande un apprenti.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1889,
UNE
MAISON D'HABITATION

Située rue de l'Abrevoir,
Occupée actuellement par M. SPRECHER, distillateur;
Avec vastes Magasins, Caves, Remises et Ecuries.
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, 28.

A Vendre ou à Louer
PETITE PROPRIÉTÉ
AVEC JARDINS

Sise à Saint-Florent.
S'adresser à M^e BRAC, notaire.

LA MÉNAGÈRE 1 flacon de 4 fr. 80 suffit pour 230 lit. vin rouge ou blanc, de 8 à 10^e d'alcool. — Représentant demandé, 300 fr. par mois dont 200 fixe. Ecrire à GANDAUBERT, à Saintes (Charente-Inférieure).

Guérison de la GOUTTE, du RHUMATISME de la GRAVELLE et de la SCIATIQUE par le
VIN DUFLOT
(Env. 1^{er} br.) 30, r. Trévise, Paris, 1^{er} ph^o
4 fr. la bout. Env. 2^e br. 20 c. mand. 8 fr.

ROYAL-KINA
Guéril les Fièvres et l'Anémie
275 Boulevard des Capucines, Paris

Couronnes Funéraires en tous Genres
SPECIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL
ANCIENNE MAISON CUPIT
COCHET-CHAILLOUX
Successeur
20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR
Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement
Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.
ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES
Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

EPICERIE PARISIENNE
MAISON IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et 38, rue Dacier, Saumur.
GRANDE BAISSÉ DE PRIX
SUCRE, 1^{er} choix, cassé ou en pains, le kilog. 1 05
— cassé régulier, le kilog. 1 15
CAFÉ GRILLÉ, bonne qualité, le 1/2 kilog. 2 40
— 1^{re} qualité, — 2 60
— extra, — 2 80
— mélange supérieur — 3

CACAO VAN HOUTEN
pur et soluble en poudre.
Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.
Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.
Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 24 MAI.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Coté	Dernier		Coté	Dernier		Coté	Dernier		Coté	Dernier
	précéd.	cours.		précéd.	cours.		précéd.	cours.		précéd.	cours.
3 %	82 75	82 85	Est	775	775	Obligations			Gaz parisien	520	50
3 % amortissable	85 75	85 80	Paris-Lyon-Méditerranée	1245	1255	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	532	531	Est	396	396
3 % (nouveau)	—	—	Nord	1167	1179	1865, 4 %	533	524	Midi	399	400
4 1/2 % (nouveau)	105 50	105 55	Midi	1546	1560	1869, 3 %	409	410	Nord	405	405
Obligations du Trésor	515	512 50	Orléans	1312	1312 50	1871, 3 %	398	398	Orléans	408	408 50
Banque de France	3480	3490	Ouest	898	898 25	1875, 4 %	516	515	Ouest	401	401 50
Société Générale	455	455	Compagnie parisienne du Gaz	1317	1325	1876, 4 %	514	515	Paris-Lyon-Méditerranée	399	401
Comptoir d'escompte	1038	1037 50	Canal de Suez	3175	3175	Bons de liquid. Ville de Paris	520	520	Paris-Bourbonnais	397	397 50
Crédit Lyonnais	585	583 50	C. gén. Transatlantique	538	540	Obligations communales 1879	478	482	Canal de Suez	587	592
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1440	1445	Russe 5 0/0 1870	98	98 40	Obligat. foncières 1879 3 %	480	482	Panama 6 0/0	399	397
Crédit mobilier	325	320				Obligat. foncières 1 25 3 %	388	388 75			
Canal Intér.-Panama	992	980									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR — MONTREUIL — THOUARS — LOUDUN — POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ					SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR							
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir		
Saumur (orl.)	2 03	6 33	»	»	1 38	4 16	8 34	Saumur (orl.)	»	4 16	»	8 34	Saumur (orl.)	7 57	11 54	1 34	8 05	5 42	11 7
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 37	»	4 13	8 30	Saumur (état)	»	8 31	4 13	8 30	Vivry	8 10	12 09	»	3 17	5 54	»
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 44	»	4 26	8 43	Nantilly	»	8 37	4 26	8 43	Blou	8 19	12 18	»	3 26	6 03	»
Varr.-Chazé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a)	»	9 19	4 55	9 08	Vernantes	8 38	12 31	»	3 39	6 14	»
Brézé-s.-Cyr	»	7 17	9 02	11 10	»	4 40	8 56	— (dép.)	»	9 29	5 20	9 20	Noyant-Méon	8 50	13 50	2 13	4 01	6 38	11 41
Montreuil (a)	»	7 23	9 09	11 15	»	4 46	9 02	le Vaudelnay	»	9 40	5 11	5 17	Chât.-d.-Loir	10 01	14 24	2 56	5 09	7 45	12 31
— (dép.)	»	7 34	9 20	11 24	»	4 52	9 08	Baugé	»	9 50	5 20	5 24							
Thouars	»	7 41	9 27	11 31	»	4 59	9 11	Doué	»	9 57	5 27	5 31							
Loudun	»	7 48	9 34	11 38	»	5 06	9 14												
Poitiers	»	7 55	9 41	11 45	»	5 13	9 17												

LIGNE D'ORLÉANS

ANGERS — SAUMUR — TOURS							TOURS — SAUMUR — ANGERS								
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir
Angers	2 19	6 30	8 45	11 29	3 27	5 29	Tours	1 28	5 48	7 15	11 35	2 05	4 25	6 45	
La Ménitrie	2 52	7 10	9 10	12 08	3 42	5 43	Langeais	2 13	5 43	7 15	11 35	2 05	4 25	6 45	
Les Rosiers	3 19	7 19	9 18	12 17	3 53	5 54	Port-Boulet	2 38	6 30	8 39	12 46	3 08	5 34	7 54	
St-Clément	3 46	7 46	9 45	12 44	4 20	6 21	Varennes	3 03	6 38	8 51	12 57	3 24	5 50	8 10	
St-Martin	4 13	8 13	10 12	13 11	4 47	6 48	Saumur (a)	3 07	6 42	9 04	1 08	3 24	5 50	8 10	
Saumur (a)	4 40	8 40	10 39	13 38	5 14	7 15	— (dép.)	3 03	6 38	9 12	1 13	3 29	5 55	8 15	
— (dép.)	5 07	9 07	11 06	14 05	5 41	7 42	St-Martin	»	7 06	9 26	1 15	3 31	5 56	8 16	
Varennes	5 34	9 34	11 33	14 32	6 08	8 09	St-Clément	»	7 13	9 33	1 22	3 38	6 03	8 23	
Port-Boulet	6 01	10 01	12 00	15 00	6 35	8 36	Les Rosiers	»	7 20	9 40	1 29	3 45	6 10	8 30	
Langeais	6 28	10 28	12 27	15 26	7 02	9 03	La Ménitrie	»	7 27	9 47	1 36	3 52	6 17	8 37	
Tours	6 55	10 55	12 54	15 53	7 29	9 30	Angers	»	7 34	9 54	1 43	4 00	6 25	8 45	

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 46	12 48	4 31	Bourgueil	8 20	12 18	4 55
Port-Boulet	8 56	3 10	6 48	Port-Boulet	8 30	12 30	5 05
Bourgueil	9 07	3 23	7 11	Saumur	9 04	1 08	7 06

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 46	9 26	4 31	Chinon	7 43	4 33	8 58
Port-Boulet	8 40	12 20	6 50	Port-Boulet	8 10	4 54	9 22
Chinon	9 04	12 50	7 14	Saumur	9 04	7 06	10 34